



MA PAROLE
A DU POUVOIR

www.debatpublic.fr

25 ANS

Co-Apte - focus sur le Débat Public « Eoliennes en mer Nouvelle-Aquitaine »

28 octobre 2022

1 - La CNDP

Quelques notions clés

La CNDP

- ▶ Créée en 1995 par la Loi Barnier
- ▶ Une autorité administrative indépendante depuis 2002 : « organismes administratifs qui agissent au nom de l'État et disposent d'un réel pouvoir, sans pour autant relever de l'autorité du gouvernement ».
- ▶ Un bureau composé de 22 commissaires issus de plusieurs domaines : magistrats, syndicats, associations, élus... Parité respectée
- ▶ 1 équipe au siège et 250 garants + délégués de région

Les principes

- ▶ L'indépendance,
- ▶ la neutralité,
- ▶ la transparence,
- ▶ l'égalité de traitement,
- ▶ l'argumentation
- ▶ l'inclusion

Budget

- ▶ Les crédits nécessaires à son fonctionnement sont proposés par la Commission, afin d'être inscrits dans la loi de finances.
- ▶ **10 millions d'euros** dont 1 en fonctionnement
- ▶ Le budget de chaque débat est négocié avec les responsables de projet puis versé sur un fonds de concours
- ▶ Les garants et membres de CPDP sont indemnisés par la CNDP directement selon les barèmes des COSP (collaborateur occasionnels du service public)

2- Les cadres d'intervention

Quand intervient la CNDP?

Fondements

- ▶ Extrait de la charte constitutionnelle de l'environnement art. 7

Toute personne a le droit, dans les conditions et les limites définies par la loi, d'accéder aux informations relatives à l'environnement détenues par les autorités publiques et de participer à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement.

+ Convention d'Aarhus 1998 : Accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement

Quels dossiers concernés?

- ▶ Ils ont un impact significatif sur l'environnement
- ▶ 1- Politiques publiques
- ▶ 2- Plans et programmes
- ▶ 3- Projets : infrastructures routières, ferrées, ou portuaires, parcs d'attractions, stades, parcs éoliens, mines d'or, centres d'enfouissement des déchets radioactifs
- ▶ Déjà 100 débats et plus de 350 concertations préalables menés

2016 : des missions renforcées

▶ Ordonnances du 21/04 et du 03/08/ 2016

- ▶ Ces ordonnances poursuivaient plusieurs objectifs : améliorer la qualité et la légitimité de la décision publique, assurer la préservation d'un environnement sain, sensibiliser et éduquer, améliorer et diversifier l'information

Le renforcement s'est opéré à trois points de vue :

- ▶ **La procédure de concertation préalable a été encadrée** : durée comprise entre 15 jours et trois mois, publication d'un compte-rendu et, parfois, nomination d'un tiers garant par la commission nationale du débat public.
- ▶ **Son champ d'application a été précisé** : projets, plans et programmes (sauf exceptions) soumis à évaluation environnementale et ne faisant pas l'objet d'une saisine de la commission nationale du débat public.
- ▶ **L'initiative a été ouverte à un public plus large** : la décision peut émaner du maître d'ouvrage, de l'autorité compétente pour autoriser le projet ou approuver le plan ou programme ou encore du préfet territorialement compétent (saisi par une collectivité concernée, une association agréée ou fédération d'associations, un certain nombre de ressortissants de l'Union européenne majeurs résidant en France).

Les débats publics

- ▶ Sont directement soumis à cette procédure les **très grands projets listés** à l'article **R. 121-2 du code de l'environnement** et, depuis la réforme du 3 août 2016, certains plans et programmes de niveau national conformément à l'article **L. 121-8** du même code.
- ▶ Durée 4 à 6 mois
- ▶ Le projet doit être rendu public, la saisine est obligatoire selon des seuils
- ▶ Portée nationale du projet
- ▶ Par ailleurs, si les collectivités territoriales, certaines associations et dix parlementaires en avaient déjà la possibilité, l'ordonnance du 3 août 2016 a ouvert à 10000 ressortissants de l'Union européenne majeurs résidant en France le droit de demander l'organisation d'un débat public ou d'une concertation avec garant pour les projets rendus publics.
- ▶ un projet portant **réforme d'une politique publique** peut également être organisé au niveau national (article L. 121-10 du code de l'environnement)
- ▶ La **Commission Particulière du Débat public** organise le débat

Mais aussi...

- ▶ Les concertations préalables
- ▶ Les missions de conseils
- ▶ Certaines conciliations

Un projet est-il concerné?

- ▶ <https://www.debatpublic.fr/orientation/introduction>

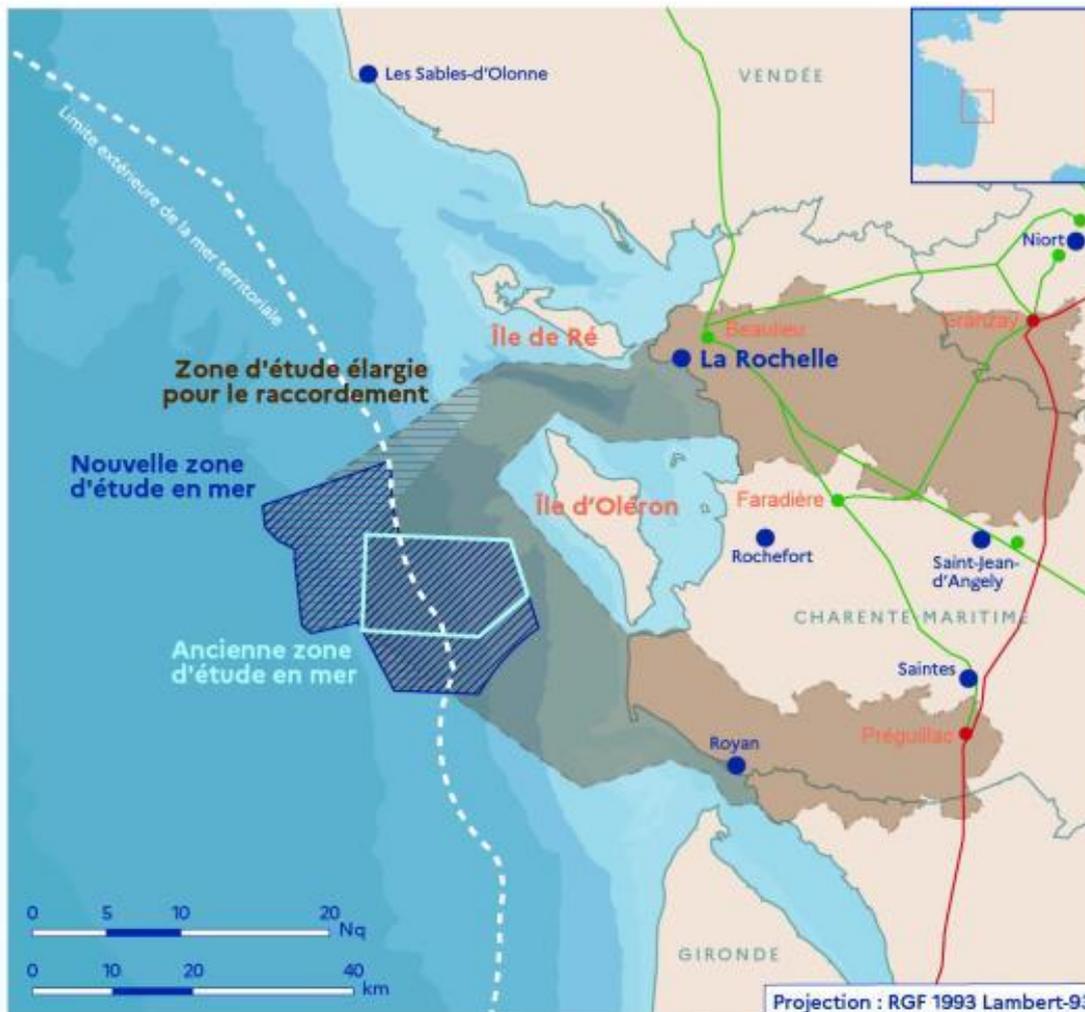
3- Le débat public

Retour d'expérience « éoliennes en mer Nouvelle-Aquitaine »

Le projet en 2021

- ▶ <https://www.debatpublic.fr/eolien-nouvelle-aquitaine/le-projet-en-bref-2137>
- ▶ Un premier parc de 0,5 à 1 GW de puissance, et un éventuel second parc jusqu' 1GW.
- ▶ Une zone préférentielle de 300 Km² (étendue en cours de débat à 743 km²)
- ▶ Un raccordement soit au nord soit au sud de la zone
- ▶ 70 éoliennes posées de 260 mètres (1GW)/120km²
- ▶ La zone d'étude initiale comprise dans le périmètre du PNM et en zone Natura 2000

Présentation de la zone du débat du projet éolien en mer sur la façade Sud-Atlantique



-  Ancienne zone d'étude en mer proposée au débat public
-  Nouvelle zone d'étude en mer proposée au débat public
-  Zone d'étude pour le raccordement
-  Zone d'étude élargie pour le raccordement

Préguillac Nom des postes électriques
 La Rochelle Préfecture
 Rochefort Sous-préfecture

Poste électrique

-  225 kV
-  400 kV

Ligne électrique

-  225 kV
-  400 kV

Sources : Cerema, ministère de la Transition écologique (MTE), RTE, Service hydrographique et océanographique de la Marine (Shom), l'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (Ifremer) – décembre 2021

Calendrier du Débat

- ▶ 3 février 2021 saisine de la CNDP
- ▶ Nomination du président de la CPDP le 06/02/2021
- ▶ Constitution de la CPDP 17/03/2021
- ▶ Été 2021, pré-débat mobile
- ▶ 30 septembre 2021 ouverture du débat public
- ▶ 28 février 2022 clôture du débat
- ▶ 28 avril 2022 publication du compte-rendu et bilan du débat
- ▶ 28 juillet 2022 Réponse du maître d'ouvrage
- ▶ 7 septembre 2022 avis de la CNDP sur la réponse du MO
- ▶ Ouverture de la concertation post-débat

Notre objectif : la participation des publics

- ▶ 68 rencontres
 - ▶ 15 réunions en ligne
 - ▶ 14 réunions thématiques
 - ▶ 9 réunions publiques
 - ▶ 8 ateliers scénarios
 - ▶ 8 ateliers lycéens et étudiants
 - ▶ 4 séances de théâtre forum
 - ▶ 18 points de contacts
 - ▶ 1 festival sur 2 jours (1300 visiteurs/10500 participants en ligne / 40200 visionnages en replay)
- ▶ 493000 visionnages sur 5 sites de Youtubeurs
- ▶ 112000 exemplaires de suppléments sud-ouest
- ▶ 906000 vues Instagram Hugo décrypte
- ▶ 7360 parties jouées sur Energie2049

Que disent nos comptes-rendus?

- ▶ Ils relatent le plus fidèlement possible les sujets discutés avec le MO
- ▶ Retracent les échanges durant la démarche
- ▶ Ils notent les éventuels points de consensus
- ▶ Ils mettent en évidence les points qui font débat
- ▶ Ils reviennent sur les préconisations faites et notent celles qui n'ont pas été retenues par le MO
- ▶ Ils font des préconisations méthodologiques pour le continuum de concertation

Résultats du débat

- ▶ Une participation élevée
- ▶ Un point de consensus sur l'éloignement des parcs
- ▶ Beaucoup de questions sur le système SQR
- ▶ Une difficulté des MO de répondre dans les temps
- ▶ Des changements importants en cours de débat, notamment la zone de projet
- ▶ In fine, les MO ont entendu le sujet de la localisation en sortant du PNM et de la ZN 2000 habitats
- ▶ Ne souhaite pas de comité de gouvernance
- ▶ La CNDP dans son avis du 7/09/2022 fait de nouveau plusieurs recommandations auxquelles les MO doivent répondre

Suites du débat

- ▶ Une concertation continue sous l'égide de garants
- ▶ Une feuille de route des garants et un avis de la CNDP sur lequel s'appuyer
- ▶ Mise en concurrence (prévu en 2022...)
- ▶ Mise en service à horizon 2030



MA PAROLE
A DU POUVOIR

www.debatpublic.fr

25 ANS

Conclusions et perspectives

Enjeux des démarches

- ▶ Différences de **mobilisation** entre projets et politiques plans ou programmes
- ▶ **La posture des maîtres d'ouvrage**, un vrai levier de réussite : honnêteté, transparence, humilité, capacité d'écoute, communication non violente...
- ▶ Articulation des différentes politiques publiques : climat/biodiversité, climat/paysage, ...
- ▶ Innovation dans les outils de participation pour toucher d'autres publics